



# Inscription au Pedibus (Enfants et Accompagnateurs)

Un Pedibus, c'est quoi ?

C'est un groupe d'écoliers, accompagnés à pied par des adultes volontaires, bénévoles et formés, sur un itinéraire précis jusqu'à l'école. C'est un bus à chaussures et plein de bonne humeur. Ce sont des arrêts matérialisés avec des horaires fixes et un terminus : l'école.

Nous vous remercions de compléter et signer la fiche d'inscription, puis de la transmettre aux directrices des écoles.

Nom/Prénom du parent responsable de l'enfant et/ou accompagnateur : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Email : .....

### o Inscription des enfants (sous réserve d'un nombre d'accompagnants suffisants)

Prénom/Nom : ..... Age : ..... Classe : .....

Prénom/Nom : ..... Age : ..... Classe : .....

Prénom/Nom : ..... Age : ..... Classe : .....

Je désire inscrire mon (mes) enfant(s) au pedibus sur la ligne : ..... ;  
depuis l'arrêt : .....

Indiquer les jours où vos enfants emprunteraient la ligne, en <u>ayant pris connaissance des jours et horaires de fonctionnement de la ligne</u>	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN (aller vers l'école)				
SOIR (retour à l'arrêt)				

### /!\ Conduite à établir avec et pour mon enfant /!\

- ❖ Si mon enfant manque le pedibus, il doit :  aller seul à l'école  retourner à la maison
- ❖ En aucun cas, mon enfant doit courir après le pedibus pour le rattraper
- ❖ Mon enfant doit signer et respecter la charte enfant du pedibus.

### o Inscription des parents accompagnateurs

Je désire m'inscrire comme accompagnateur au pedibus pour la ligne : .....

Régulièrement (Précisez le nombre de fois/semaine : .....)

Occasionnellement, en remplacement

Depuis l'arrêt (précisez le nom de l'arrêt) .....

Indiquer vos disponibilités (régulières ou occasionnelles), en <u>ayant pris connaissance des jours et horaires de fonctionnement de la ligne</u>	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN (aller vers l'école)				
SOIR (retour à l'arrêt)				

### o Responsabilités et communication

- J'ai pris connaissance des chartes enfant, parent et accompagnateur du pedibus (à télécharger sur le site de la mairie de La Biolle : [www.la-biolle.fr](http://www.la-biolle.fr)) et je m'engage à respecter la ou les chartes me concernant.
- J'atteste être assuré(e) "Responsabilité Civile" et "Individuelle Accident" pour mon (mes) enfant(s).
- J'accepte que mes coordonnées soient diffusées auprès des accompagnateurs et des parents ayant inscrits leurs enfants.
- Des photos pourront être prises dans le cadre d'une communication générale sur les Pedibus (journal, site internet...), j'accepte que mon enfant soit sur ces photos.

Date :

Signature du parent :

# Charte pedibus des parents

(pour les accompagnateurs et utilisateurs du service)

## En tant que parent, je veille à ...

- ✓ Attester d'une assurance Responsabilité Civile familiale et individuelle accident ou de l'assurance scolaire qui englobe le trajet domicile-école
- ✓ Encourager son enfant à respecter le code de la route, les consignes du conducteur, et les horaires
- ✓ Transmettre la fiche d'inscription de ses enfants dûment complétée au référent de la ligne
- ✓ Indiquer à son enfant ce qu'il doit faire s'il manque le Pedibus (les accompagnateurs ne seront pas responsables de son trajet)

## En tant qu'accompagnateur, je veille à ...

- ✓ Toujours emprunter le même trajet prédéfini et respecter les horaires de chaque arrêt (le pedibus n'attend pas les retardataires pour respecter les horaires des différents arrêts)
- ✓ Conduire les enfants du point d'arrêt identifié à l'école (cour de l'école pour l'école élémentaire et lieu d'accueil prévu pour le Pedibus en maternelle)
  - ✓ Conduire les enfants avec bienveillance et dans le respect du code de la route
  - ✓ Porter une chasuble rétro réfléchissante pour assurer une bonne visibilité du groupe
  - ✓ Si un incident survient, faire arrêter le groupe entier et patienter en attendant que le problème soit résolu. Si besoin, alerter les pompiers et la police et informer l'école
  - ✓ En cas d'empêchement, rechercher un(e) remplaçant(e) parmi les accompagnateurs, en cas d'impossibilité, prévenir les parents avant 7h30
- ✓ En cas de doute les jours d'intempérie (des modalités de fonctionnement auront été établies entre les parents), l'accompagnateur choisira d'annuler ou non le pedibus/vélobus. En cas d'annulation, il informe tous les parents des enfants inscrits sur la ligne au plus tard 30 minutes avant le départ.
- ✓ Signaler aux parents et au référent de la ligne tout problème d'indiscipline qui nuirait au bon fonctionnement du pedibus. Le cas échéant, les référents pourront en faire part au directeur d'école pour faire le lien avec la famille. Si les difficultés persistent, l'élève pourra ne plus être autorisé à participer au pedibus pour assurer un bon fonctionnement et la sécurité du groupe.
- ✓ Justifier d'une assurance « Responsabilité Civile » et « individuelle accident »

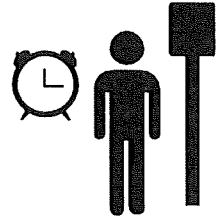
Je soussigné(e), Mme/M. .... atteste avoir lu la charte et de la respecter.

**Signature**

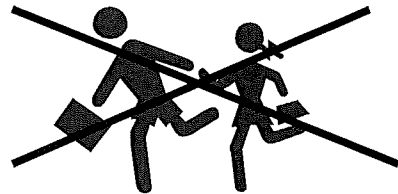
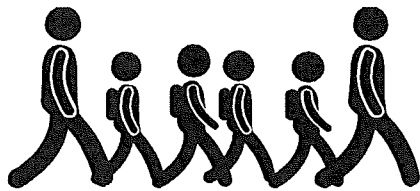


# Charte pedibus des enfants

✓ J'arrive à l'avance à l'arrêt pedibus et j'attends sur le trottoir.



✓ Dans le pedibus, je reste groupé avec les autres sans courir.



✓ Je respecte le code de la route :

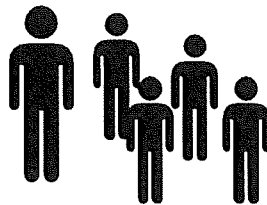
- je marche sur les trottoirs ou cheminements piétons
- je traverse sur les passages piétons

✓ Je respecte les consignes du conducteur et j'obéis à tous les accompagnateurs.

✓ Je marche au milieu du trottoir.

✓ Si je suis seul et que je manque le pedibus allant à l'école, je ne cours pas pour le rattraper, je .....

✓ En cas d'incident, je reste avec le groupe et je patiente en attendant que le problème soit résolu.



*Ma signature*